



CONCOURS EXTERNE pour l'accès au corps des

ATTACHÉ·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

Ouvert à partir du 16 septembre 2024 - Pour 41 postes

**2^{ème} épreuve écrite
QUESTIONS**

Réponses à cinq à huit questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques

Durée : 4h - coefficient 3

Sujet : le sujet comporte 8 questions indépendantes ; vous pouvez y répondre dans l'ordre que vous souhaitez en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question à laquelle vous répondez sur votre copie. Chacune des 8 réponses comportera une quarantaine de lignes.

Droit public

- 1) Le référendum en France
- 2) Le mode d'élection des conseils municipaux et des maires
- 3) Le référé liberté devant le juge administratif
- 4) La responsabilité administrative sans faute

Gestion des ressources humaines

- 5) Le dialogue social dans la fonction publique

Économie

- 6) La politique budgétaire

Questions européennes

- 7) La procédure d'adhésion à l'UE

Finances publiques

- 8) La responsabilité des décideurs publics

RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours. Les feuilles de brouillons ne seront en aucun cas prises en compte.